



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Situation des sapeurs pompiers à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques

Question écrite n° 16925

### Texte de la question

M. Vincent Rolland appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs, techniques et spécialisés des SDIS, qui vont être mobilisés à l'approche des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024. Comme les policiers et gendarmes, ils seront mobilisés pendant les jeux Olympiques et pParalympiques. M. le ministre a annoncé que les policiers et gendarmes mobilisés à la sécurisation des JOP bénéficieront d'une compensation financière, mais, pour l'heure, les sapeurs-pompiers ne sont pas concernés par ce dispositif. En effet, les sapeurs-pompiers n'ont pas été cités parmi les personnels dont la mobilisation allait être « exceptionnelle » et aucune mesure n'est annoncée pour le moment. L'engagement des sapeurs-pompiers doit être valorisé et leur contribution à la sécurité publique reconnue. Une fois de plus, ils vont être sollicités pour assurer la sécurité de tous et le bon déroulement de ces JOP. Les efforts demandés en matière de sacrifice aussi bien professionnels que personnels seront importants. Il serait juste que les sapeurs-pompiers, qui seront soumis aux mêmes exigences que l'ensemble des forces de l'ordre bénéficient des mêmes avantages que les policiers et gendarmes. M. le député demande donc qu'une compensation financière juste et appropriée leur soit allouée, à l'instar de leurs collègues policiers et gendarmes. Afin que ces mesures puissent être appliquées sans que les budgets des SDIS soient affectés, il serait également nécessaire que le Gouvernement octroie une enveloppe financière complémentaire à la disposition des collectivités. Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vincent Rolland](#)

**Circonscription :** Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16925

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** [Intérieur et outre-mer](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 avril 2024](#), page 2727

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)